

**SCP
Eric TEBOUL**

Huissier de Justice

2 Rue Faidherbe

BP 196

89003 Auxerre Cedex

☎ : 0386469634

☎ : 0386465699

✉ : eric.teboul@huissier-justice.fr

Site web : [http://www.huissierteboul-89-](http://www.huissierteboul-89-auxerre.com)

[auxerre.com](http://www.huissierteboul-89-auxerre.com)

CDC

IBAN N : FR 34 40031 00001 0000177543F 95

**PROCES-VERBAL
DESCRIPTIF**

Références Etude :
34528

- 1^{ère} EXPEDITION -

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA REQUETE DE :

SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), au capital de 124 821 566,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 379502644 dont le siège social est 39 Rue Mstislav Rostropovitch à (75017) PARIS 17^{ÈME}, représentée par ses représentants légaux en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître Cyril GUITTEAUD, Avocat au Barreau d'Auxerre, membre de la SCP Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR, y demeurant 21 rue du Temple 89000 AUXERRE

Ayant pour Avocat plaident Maître Mathieu ROQUEL, membre de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocat au Barreau de LYON, demeurant 30 Boulevard Eugène Deruelle – Le Britannia, Bat A, 69003 LYON

LEQUEL ME DEMANDE :

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire d'Auxerre en date du 18/06/2024 revêtu du certificat de non appel en date du 07/10/2024

et pour faire suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon Ministère à

ainsi qu'à AGORA UDAF de l'YONNE, es-qualité de curatrice de [REDACTED]
[REDACTED], sis Avenue Bronislaw Geremek 89000 AUXERRE en date
du 19/11/2024

concernant une maison sise Les Champs Gras à MAILLY LE CHATEAU
(89), cadastrée section F n° 462 (un extrait du plan cadastral restera
annexé au présent procès-verbal),

de dresser un procès-verbal descriptif de ce bien et de faire procéder aux
différents diagnostics et mesurage ainsi que le contrôle assainissement.

Déférant à cette réquisition,

**Je, Eric TEBOUL, Huissier de Justice associé de la SCP Eric
TEBOUL, Huissier de Justice, 2 Rue Faidherbe - BP 196 à (89003)
AUXERRE Cedex, titulaire de l'Office, soussigné,**

Me suis transporté ce jour à 13 h 45, Les Champs Gras à MAILLY LE
CHATEAU (89660)

Où en présence de :

- [REDACTED]
- Madame VREKEN Christelle, mandataire judiciaire UDAF
- Monsieur ROBINET Cédric de l'agence Habitat Contrôle chargé
d'établir les différents diagnostics et mesurage
- Une personne de la Communauté de Communes CHABLIS Villages et
Terroirs afin d'effectuer le contrôle assainissement,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

La maison n'est plus habitée, [REDACTED] finissant de déménager
des meubles et affaires.

EXTERIEUR

Il s'agit d'une maison ancienne, mitoyenne avec dans le prolongement
avec une grange de la propriété voisine cadastrée n° F474.

Le terrain est délimité sur le côté droit par une haie de thuyas non entretenue.

Sur le devant, le terrain n'est pas entretenu.

Sur le côté gauche, le terrain n'est pas entretenu. Il y a des arbres avec du lierres et des arbres morts.

Sur l'arrière il y a des ronces.

(photographies 1 à 6)

La façade avant de cette maison est en pierres partiellement rejointées, peintes, avec des dégradations.

En partie gauche les enduits sont en très mauvais état.

(photographie 7)

La toiture, dans la première partie, est en petites tuiles plates anciennes, moussues, irrégulières.

La partie droite de la toiture est en tuiles plates paraissant en bon état.

A la jonction de ceux deux parties de toiture présence d'une cheminée.

Sur le devant, la gouttière en zinc est rouillée avec une descente des eaux pluviales.

(photographies 8 et 9)

Le mur pignon de gauche, au niveau de la terrasse, est endommagé, avec des fissures **(photographies 10 et 11)**.

En partie gauche il y a un garage avec sur le dessus une terrasse.

Les enduits sont en mauvais état, avec des fissures.

Au niveau de la terrasse il y a des coulures et des moisissures.

Le garde-corps est en mauvais état.

L'accès à cette terrasse ne peut s'effectuer que sur l'arrière par un escalier en très mauvais état, recouvert de ronces et inaccessible en l'état actuel.

Au niveau du mur de côté il y a deux petites fenêtres avec des barreaudages métalliques.

(photographies 12, 13 et 14)

GARAGE

L'accès à ce garage s'effectue par une porte en bois constituée de quatre vantaux avec hublots en partie haute.

Le sol est une chape de béton irrégulier.

Les murs sont en parpaings bruts.

Le plafond est en parpaings bruts. Il y a des traces d'infiltrations importantes de la terrasse située au-dessus dans l'angle à gauche au fond.

Deux fenêtres simple vitrage, huisseries bois.

L'électricité est sommaire avec des câbles, des tubes et des boites de dérivation.

Une porte redonne dans la partie habitation.

(photographies 15 à 18)

A droite de la porte d'entrée, présence d'une citerne avec un tour en pierres et sur le dessus les plaques métalliques sont rouillées.

[REDACTED] *ma déclare que ce système récupérerait les eaux et aurait sous toutes réserves une longueur de 10 m, une largeur de 3 m et une hauteur 4 m.*

Lors de mes constatations j'aperçois au fond de cette citerne la présence d'eau.

(photographies 19, 20 et 21)

INTERIEUR

Rez-de-chaussée

CUISINE

Accès de l'extérieur par une porte en pvc avec double vitrage intact et grille métallique.

Le sol est une chape de béton brut fissuré.

Les murs sont en peinture vétuste.

Au plafond présence d'une poutre centrale avec des poutres perpendiculaires et entre-poutres en peinture défraîchie avec des toiles d'araignée.

Deux fenêtres donnent en façade avant, huisseries pvc, double vitrage intact, avec barreaudages métalliques à l'extérieur. Le tout est extrêmement sale.

Sur la gauche une porte redonne dans le garage.

Présence d'un évier en très mauvais état voire hors d'usage.

Présence d'éléments de cuisine dont certains sont retirés. Le tout est en mauvais état.

Sur le mur, présence de carreaux de faïence en mauvais état.

L'électricité est sommaire. Les prises électriques sont en applique avec des câbles et des fils apparents.

Sur la poutre centrale, présence d'une boîte de dérivation avec de nombreux câbles électriques.

Un radiateur électrique est démonté.

Présence d'une cheminée ancienne avec sur le devant un meuble en bois. Le foyer est en briques avec de la suie.

[REDACTED] *me déclare que cette cheminée est tubée pour un poêle à granulés.*

(photographies 22 à 27)

CELLIER

Accès depuis la cuisine par une porte en bois présentant une isolation sommaire.

L'encadrement de la porte est en pierres.

Le sol est une chape de béton brut.

Les murs sont en enduit ancien.

Le plafond est en contreplaqué avec par endroits du polystyrène visible.

Présence d'une ancienne cheminée en pierre dont le foyer est obstrué.

Une porte redonne sur l'arrière de la maison mais ne peut être ouverte.

Présence d'un ballon d'eau chaude.

Présence d'un petit évier hors d'usage.

Electricité sous gaines avec des branchements extrêmement sommaires.

(photographies 28 à 32)

Dans le prolongement une porte isoplan donne dans un WC.

Le sol et les plinthes sont en carrelage.

Les murs et le plafond sont en peinture vétuste.

Un wc avec réservoir en dossier qui est en très mauvais état et ne fonctionne pas.

Sur la gauche, il y a une ancienne douche dont le bac à douche et le carrelage sont cassés.

Electricité.

(photographies 32, 33 et 34)

SEJOUR

situé dans le prolongement de la cuisine sans porte de séparation, avec un mur de refend.

Le sol est en parquet flottant usagé.

Les murs sont en peinture défraîchie avec de nombreuses toiles d'araignée.

Au plafond, poutres apparentes avec entre-poutres en plaques de contreplaqué.

Une fenêtre donne en façade avant, huisserie pvc, double vitrage, avec barreaudage métallique à l'extérieur.

Une deuxième fenêtre donne sur l'arrière, châssis fixe, huisserie en pvc, double vitrage, avec barreaudage métallique à l'extérieur.

Présence d'une cheminée avec un insert.

Présence d'un bar sommaire en bois.

Présence de deux ouvertures en pierre fermée chacune par un petit volet en bois, donnant dans le salon qui est en contrebas de deux marches en pierre.

Présence de câbles électriques récents et d'autres plus anciens avec des boîtes de dérivation ouvertes.

(photographies 35 à 40)

SALON situé dans le prolongement

Accès par des marches en pierre anciennes.

Le sol est un parquet en pin.

Les murs sont en peinture défraîchie.

Il y a une partie sous une mezzanine où se trouvent les deux ouvertures en pierre donnant dans le séjour.

En dessous de cette mezzanine présence d'un châssis vitré en pvc non ouvrant, double vitrage, avec barreaudage métallique à l'extérieur.

Présence d'une petite auge en pierre.

Une fenêtre donne en façade avant, huisserie pvc, double vitrage, avec barreaudage métallique à l'extérieur.

En partie haute il y a un châssis vitré, double vitrage, huisserie en pvc. Le tout est poussiéreux.

Le plafond est en lambris verni.

A droite de la montée d'escalier il y a un placard dans lequel se trouvent un tableau électrique, le compteur électrique, un disjoncteur ainsi qu'un ensemble de câbles et fils électriques.

(photographies 41 à 48)

Etage

L'accès s'effectue par un escalier en bois sans contremarches donnant sur une mezzanine **(photographies 49 et 50)**.

MEZZANINE

Le sol est un ragréage.

Les murs sont en enduit défraîchi.

Le plafond est en lambris.

Présence d'un deuxième petit escalier en bois sans contremarche qui donne dans un couloir desservant des chambres.

A cet endroit il y a également une trappe permettant d'accéder au grenier.

(photographies 51, 52 et 53)

GRENIER

Présence de laine de verre projetée sur le sol.

La charpente est en bois ancienne, sans isolation.

Présence de gaines afin de chauffer certaines pièces de l'étage à partir de l'insert du rez-de-chaussée selon les déclarations de [REDACTED].

Présence d'une antenne tv.

(photographies 54 à 58)

COULOIR

Le sol est une chape de béton brut.

Les cloisons sont à l'état brut.

Le plafond est en dalles de polystyrène peintes.

L'électricité est sommaire.

(photographie 59)

CHAMBRE 1 à droite du couloir

Séparation par une porte en lambris de bois peint.

Le sol est en parquet flottant.

Absence de plinthes.

Les murs sont en parpaings bruts, peints ou enduits par endroits.

Le plafond et la soupente sont en dalles "AMSTRONG ULTIMA BP9843M4C/02 21/08/01" peintes.

 me dit que ces dalles sont isolantes.

Une partie de charpente est apparente.

Sur la droite, présence d'une armoire en mélaminé toute hauteur, abimée.

Présence d'un radiateur électrique.

Electricité sommaire avec des fils électriques pendants.

Il n'y a pas de fenêtre dans cette chambre.

(photographies 60 à 64)

CHAMBRE 2 à gauche du couloir

Séparation par une porte en lambris de bois peint.

Le sol est en parquet.

Les murs sont en parpaings sont en enduit peint, peinture bicolore violet et vert.

Le plafond et la soupente sont en dalles "AMSTRONG ULTIMA BP9843M4C/02 21/08/01" peintes.

 me dit que ces dalles sont isolantes.

Présence d'un radiateur électrique.

Electricité sommaire avec des fils électriques pendants.

Il n'y a pas de fenêtre dans cette chambre.

(photographies 65, 66 et 67)

PIECE PALIERE

Cette pièce est en contrebas du couloir à laquelle on accède par deux marches hautes.

Le sol est en parquet flottant sauf sur la partie droite.

Les murs sont en peinture défraîchie.

Sur le côté gauche il y a une porte-fenêtre, donnant en façade avant, sans garde-corps, huisserie pvc, double vitrage intact.

Une petite fenêtre, huisserie pvc, double vitrage intact.

L'électricité est sommaire, sous baguettes.

Présence d'un radiateur électrique.

Une arrivée électrique au plafond.

(photographies 68, 69 et 70)

WC à droite

Séparation par une porte isoplan non peinte.

Le sol est en carrelage.

Absence de plinthes.

Les murs sont en carreaux de plâtre ou en enduit partiellement rebouché.

Poutres au plafond.

Un wc avec cuvette extrêmement sale, réservoir en dossier.

Electricité pendante.

(photographie 71 et 72)

BUANDERIE

Séparation par une porte isoplan.

Le sol est une chape de béton brut.

Les murs sont en peinture vétuste.

Poutres apparentes au plafond.

Une petite fenêtre, un vantail, huisserie pvc, double vitrage intact, donne à l'extérieur, avec deux barreaux métalliques rouillés.

L'électricité est sommaire avec des câbles électriques pendants.

Une bouche au plafond correspondant à une bouche de chauffage selon

[REDACTED].

Présence d'un tuyau d'évacuation des eaux en pvc et d'un robinet, le tout posé sur le sol.

(photographies 73 à 77)

SALLE DE BAIN

Séparation par une porte isoplan, peinture vétuste, avec un trou sommairement rebouché.

Le sol est en carrelage, sale. Les joints sont dégradés.

Les murs sont carrelés sur une hauteur de 1,60 m environ.
Au-dessus, peinture écaillée.

Le plafond est en dalles "AMSTRONG ULTIMA BP9843M4C/02 21/08/01"
(photographies 78, 79 et 80).

Une baignoire en mauvais état avec robinetterie vétuste.

Un meuble vasque avec lavabo, robinetterie et glace. Le tout est en mauvais état.

Un radiateur électrique porte-serviette.

Electricité encastrée.

(photographies 81, 82 et 83)

ACCES GRENIER

Accès par une porte isoplan sans serrure, avec quelques marches constituées de planches reposant sur des parpaings **(photographies 84, 85 et 86).**

GRENIER

La toiture de cette partie est isolée.

Le sol correspond au faux plafond de la pièce palière, salle de bain etc, avec une isolant en laine floquée.

(photographies 87 et 88)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

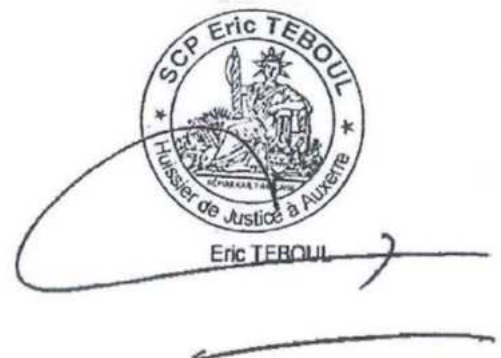
La surface habitable totale est de 198,20 m² selon attestation de surface ci-jointe.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 11/12/2024 à 13 h 45 pour se terminer le 11/12/2024 à 17 h 00, soit une durée de 3 h 15.

Ma mission étant terminée je me suis alors retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif sur treize feuilles et trois annexes comprenant un extrait du plan cadastral, l'attestation de surface habitable, et 88 photographies sur 44 feuilles, pour servir et valoir ce que de droit dont le coût est de sept cent vingt-sept euros et quatre-vingt-un cents ttc.

Coût détaillé :

Emolument art A444-3	221,36
Emolument compl. Art A444-18	375,75
Transport art. A444-48	9,40
Total H.T	606,51
TVA 20 %	121,30
Total T.T.C en Euros	727,81



Département :
YONNE

Commune :
MAILLY-LE-CHATEAU

Section : F
Feuille : 000 F 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 29/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

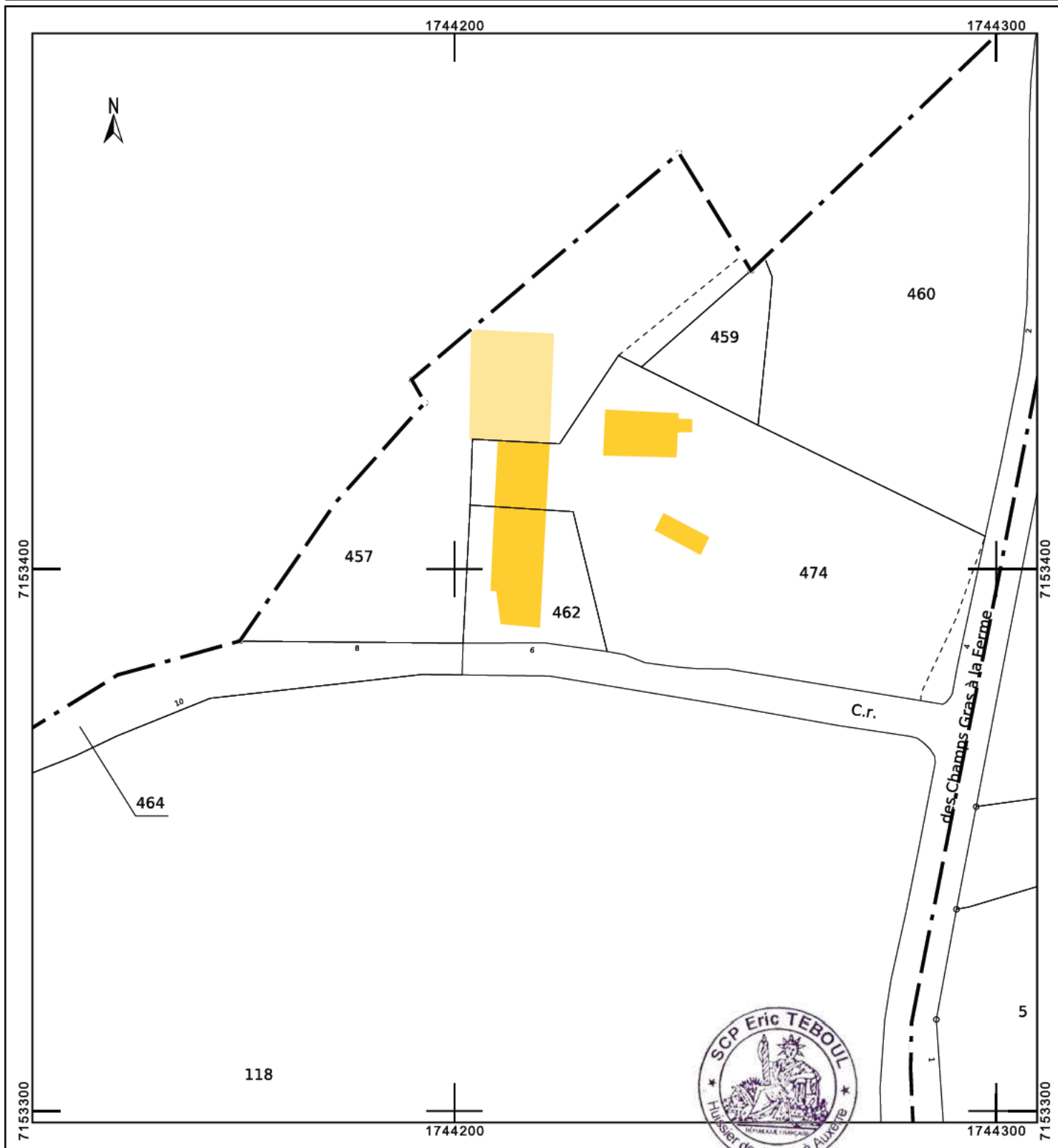
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départ. des Impôts Fonciers
(Yonne)
Pôle Topographique et Gestion
Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.19 -fax
ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 2024-12-005
Date du repérage : 11/12/2024

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :Yonne
Adresse :Section F n°462
Les Champs Gras
Commune :89660 MAILLY LE CHATEAU
Section cadastrale F, Parcelle(s) n° 462
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom :
Adresse :
.....

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : Maître TEBOUL Eric
Adresse :2 Rue Faidherbe
89000 AUXERRE

Repérage

Périmètre de repérage : Garage / RDC / 1er étage /
Combles

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :ROBINET Cédric
Raison sociale et nom de l'entreprise :AGENCE HABITAT CONTROLE
Adresse :12 Route De Champs
89530 ST BRIS LE VINEUX
Numéro SIRET :504777392
Désignation de la compagnie d'assurance : ...AXA
Numéro de police et date de validité :11104021804 / 01/04/2025

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 198,20 m² (cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés vingt)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître TEBOUL Eric

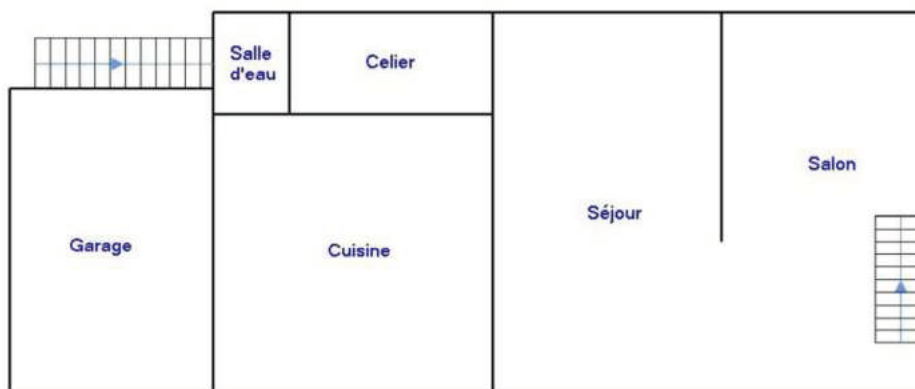
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Garage	0	30	Non habitable
Rez de chaussée - Cuisine	30,4	30,4	
Rez de chaussée - Cellier	11	11	
Rez de chaussée - Salle d'eau	3,4	3,4	
Rez de chaussée - Séjour	38,2	38,2	
Rez de chaussée - Salon	27,4	27,4	
1er étage - Mezzanine	17,8	17,8	
1er étage - Couloir	7,6	7,6	
1er étage - Chambre 1	11,9	13,6	Hauteur < 1,80m
1er étage - Chambre 2	10,1	11,4	Hauteur < 1,80m
1er étage - Pièce palière	23,5	23,5	
1er étage - Accès grenier	0	1	Non habitable
1er étage - Salle de bain	4,5	4,5	
1er étage - wc	2,1	2,1	
1er étage - Buanderie	10,3	10,3	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :
Surface habitable totale : 198,20 m² (cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés vingt)

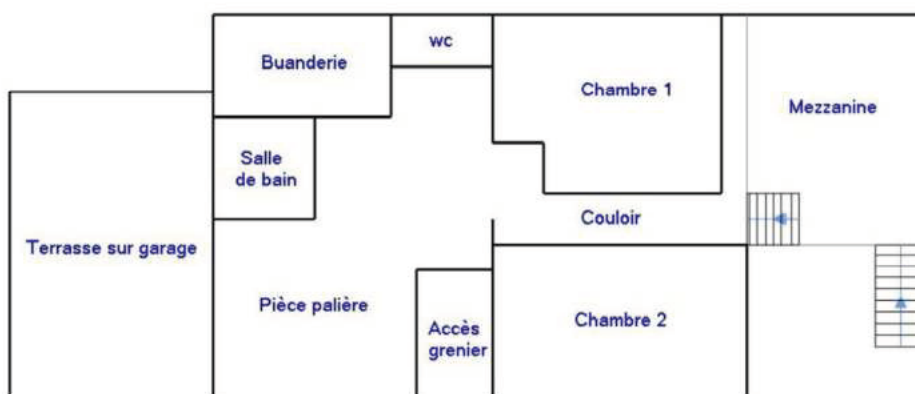
Fait à ST BRIS LE VINEUX, le 11/12/2024

Par : ROBINET Cédric

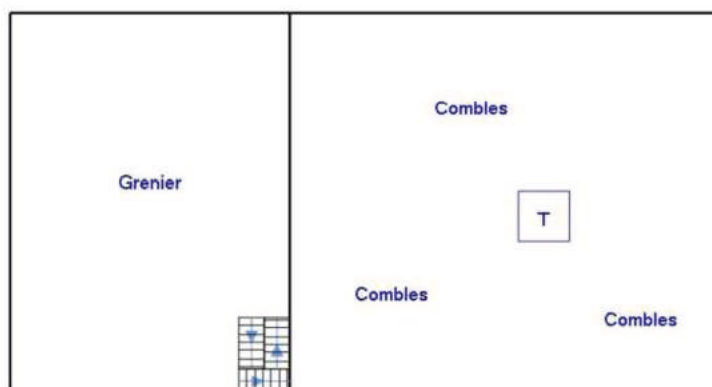




----- Rez de chaussée -----



----- 1er étage -----



----- 2ème étage -----



Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



N° de certification
B2C 0145

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Cedric ROBINET

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'au : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention : Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'au : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Energie sans mention (DPE) : Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'au : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'au : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz : Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

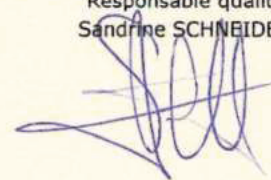
Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'au : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 16 juin 2023

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER



*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com





Photo n° 01



Photo n° 02



Photo n° 03



Photo n° 04





Photo n° 05



Photo n° 06



Photo n° 07



Photo n° 08



Photo n° 09



Photo n° 10



Photo n° 11



Photo n° 12



Photo n° 13



Photo n° 14





Photo n° 15



Photo n° 16





Photo n° 17



Photo n° 18



Photo n° 19



Photo n° 20





Photo n° 21



Photo n° 22



Photo n° 23



Photo n° 24



Photo n° 25



Photo n° 26



Photo n° 27



Photo n° 28



Photo n° 29



Photo n° 30



Photo n° 31



Photo n° 32



Photo n° 33



Photo n° 34



Photo n° 35



Photo n° 36



Photo n° 37



Photo n° 38



Photo n° 39



Photo n° 40





Photo n° 41



Photo n° 42



Photo n° 43



Photo n° 44



Photo n° 45



Photo n° 46





Photo n° 47



Photo n° 48



Photo n° 49



Photo n° 50





Photo n° 51



Photo n° 52



Photo n° 53



Photo n° 54



Photo n° 55



Photo n° 56



Photo n° 57



Photo n° 58



Photo n° 59



Photo n° 60





Photo n° 61



Photo n° 62



Photo n° 63



Photo n° 64



Photo n° 65



Photo n° 66



Photo n° 67



Photo n° 68



Photo n° 69



Photo n° 70



Photo n° 71



Photo n° 72



Photo n° 73



Photo n° 74



Photo n° 75



Photo n° 76



Photo n° 77

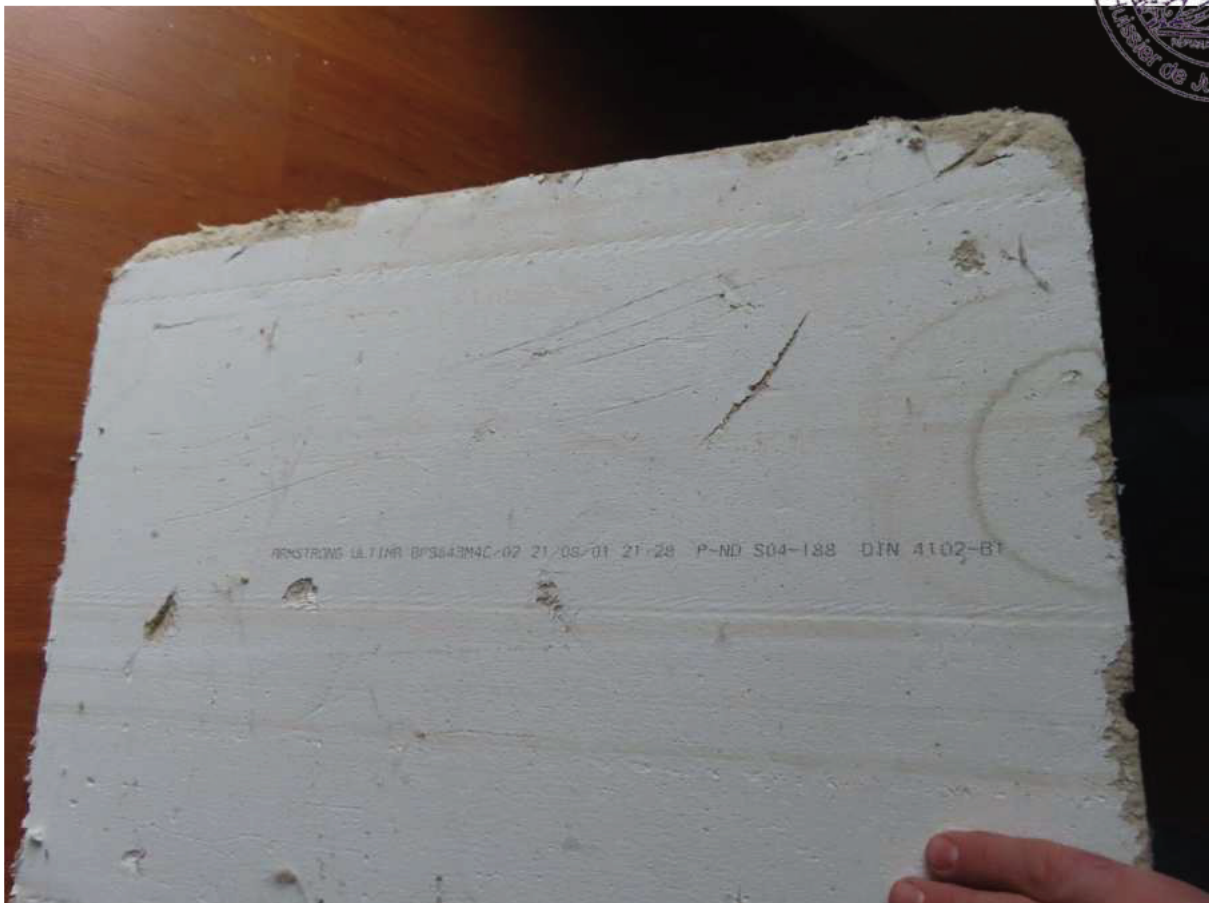


Photo n° 78

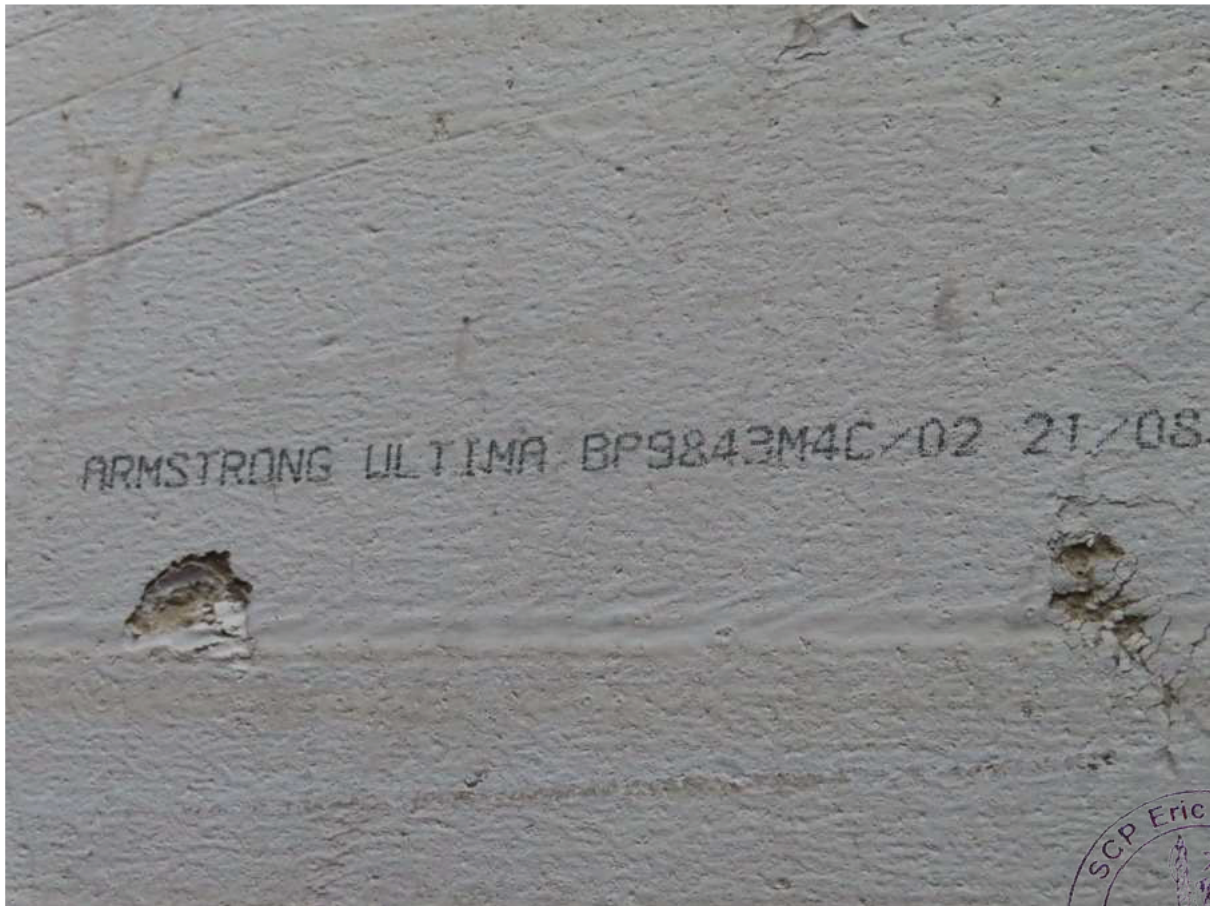


Photo n° 79

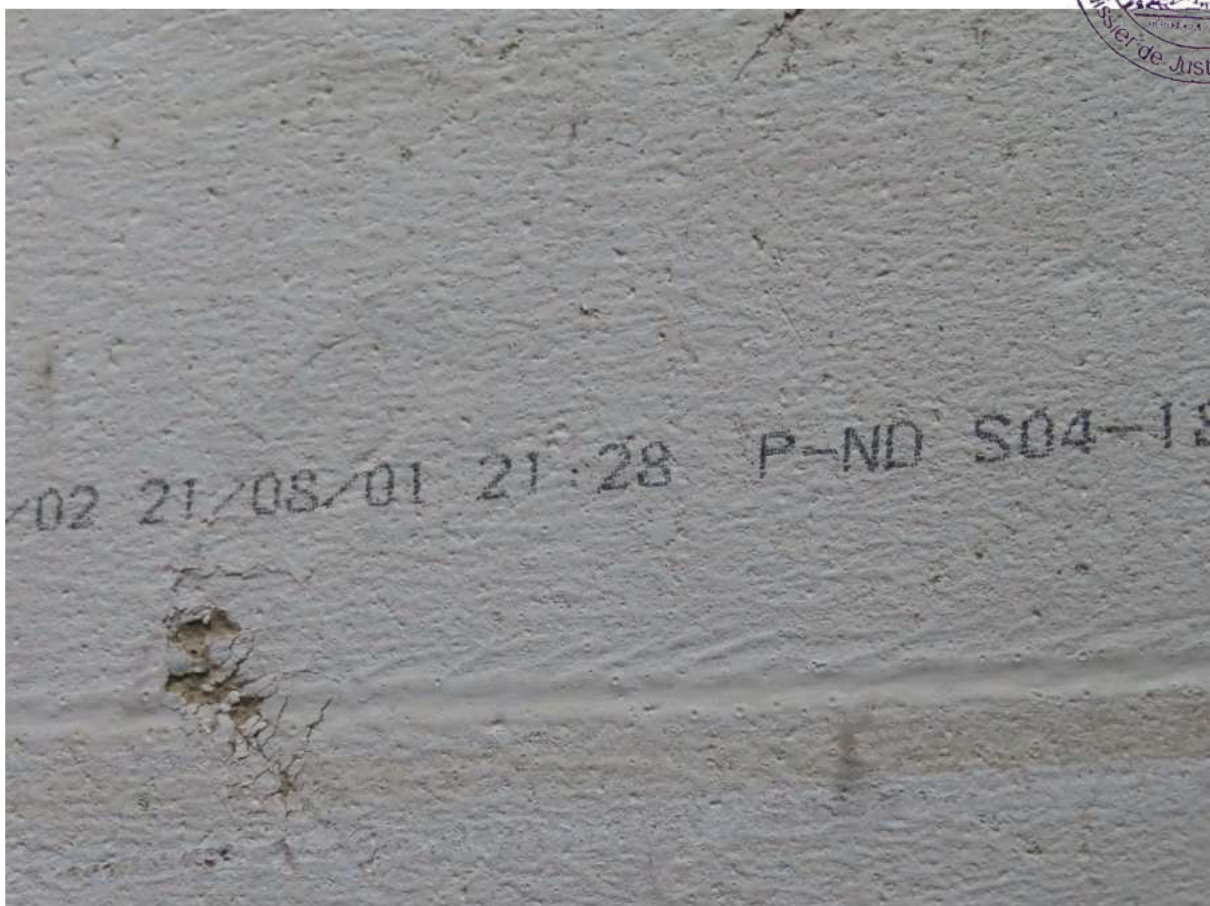


Photo n° 80



Photo n° 81



Photo n° 82



Photo n° 83



Photo n° 84



Photo n° 85



Photo n° 86





Photo n° 87



Photo n° 88